



Procès-verbal CÉ 27 octobre 2025

			ADOPTION	APPROBATION	CONSULTATION	INFORMATION	TEMPS PRÉVU
1. Ouverture de la séance 19h03							
2. Vérification des présences et constatation du quorum							
Mme Sandra Lebouché, parent, présidente	P						
Mme Sarah-Christine Levesque, parent, vice-présidente	P						
Mme Geneviève Cloutier parent	P						
Mme Alexandrine Charron, parent	P						
Mme Julie St-Amand, parent	P						
Mme Manon Fortin, enseignante	P						
Mme Caroline Côté, enseignante	P						
Mme Esther Riopel, enseignante		A					
Mme Marie-Michèle Darche, enseignante	P						
Mme Stéphanie Leclerc, éducatrice scolaire SDG	P						
Mme Cristiane Drouin, directrice	P						
Mme Sarah Nicole, parent, poste substitut (1)		A					
Mme Camille Girardin, parent poste substitut (2)		A					
3. Nomination des secrétaires Mme Darche et Mme Fortin se proposent.							
4. Lecture et adoption de l'ordre du jour (EH-25-26-11) IL EST PROPOSÉ par Mme Cloutier, appuyé par Mme Levesque, et résolu; Que l'ordre du jour soit approuvé. ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ							2
5. Adoption et suivi du procès-verbal du 23 septembre 2025 (EH-25-26-12) IL EST PROPOSÉ par Mme Charron, appuyé par Mme Côté, et résolu; Que le procès-verbal de la séance du 23 septembre 2025 soit approuvé ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ							
6. Parole au public Aucune personne n'est présente.							
7. Mot de la présidente <ul style="list-style-type: none"> - Mme Lebouché questionne les membres afin de s'assurer que tous aient visualisé les capsules en lien avec le CÉ. - Il y a un site internet pour les comités de parents, un mentor est aussi associé à la région. - Vérification auprès des membres pour s'assurer que le formulaire des conflits d'intérêts a été rempli par toutes. 							5
8. Mot de la direction Mme Drouin s'adresse au CÉ, celle-ci apporte certaines précisions concernant les points suivants : 8.1 Activités sportives du CSSRDN Le CSSRDN maintient les activités sportives et culturelles dans le respect des orientations suivantes : la tenue des activités ne doit pas engendrer de libération,							15

<p>de besoins de remplacement ou d'heures supplémentaires rémunérées. À des Hautbois, du temps à la tâche des enseignants est reconnu préalablement. Il n'y a pas de frais d'honoraires ni de contrats pour des activités sportives.</p> <p>8.2 Compressions budgétaires</p> <p>La direction explique que le ministère (Ministre Drainville) a imposé au CSSRDN une réduction de plusieurs millions. Un réinvestissement conditionnel a été accordé en juillet 2025, mais cela a exigé le respect strict d'une cible d'effectifs en équivalent temps complet (ETC.), occasionnant l'obligation du CSS à revoir l'organisation des services. Mentionné que l'école des Hautbois n'a aucunement été affectée par ces restrictions, car l'embauche des effectifs offrant des services aux élèves était comblée avant les restrictions. Par ce fait, Mme Drouin réitère la réputation de notre milieu qui semble susciter l'intérêt des effectifs à venir travailler avec notre excellente équipe pour y rester. Précisé qu'en date du 23 octobre 2025 (ministre Lebel), la levée du plafond d'embauche permettra au CSSRDN d'utiliser jusqu'à 30 % du réinvestissement pour embaucher du personnel, contre 10 % auparavant. Cela représentera 27,56 ETC. supplémentaires pour soutenir les services aux élèves. Les ressources seront réparties selon les besoins prioritaires des établissements du CSS.</p>					
<p>9. Consultations pour approbation</p> <p>9.1 Sorties & activités culturelles (EH-25-26-13) Le document expliquant les sorties et les activités fait également état des mesures (des sommes) allouées.</p> <p>IL EST PROPOSÉ par Mme Cloutier, APPUYÉ par Mme Charron, et résolu; Que les sorties et activités proposées soient approuvées.</p> <p>9.2 Agenda Il manque une page avec le nouveau code vestimentaire qui sera à ajouter à l'agenda 2026-2027. La direction informe le CÉ que des ajouts devront être faits au code de vie; notamment certains principes prescrits par le ministère, comme des règles concernant la civilité, etc.</p>					10
<p>10. Suivi des Fonds spéciaux (EH-25-26-14) La direction fait état de la mise à jour du Fonds 7 (Fonds spéciaux) et leur provenance. Essentiellement, les sommes servent à financer des projets spéciaux : activités éducatives ou parascolaires, achat de matériel, embellissement de la cour d'école, fêtes, etc. Le montant s'élève à 16075,94 \$ en date du 30 juin 2024. Un montant récurrent, pour chaque année scolaire, de 1000,00 \$ est réservé pour les finissants.</p> <p>IL EST PROPOSÉ par Mme Levesque, APPUYÉ par Mme Lebouché, et résolu; Que le CÉ assure l'authenticité des sommes des fonds spéciaux.</p> <p>APPROUVÉ À L'UNANIMITÉ</p>					2
<p>11. Suivi budget annuel amendé (EH-25-26-15)</p> <p>Le budget initial adopté le 2 juin 2025 n'a pas besoin d'une réadoption. Les écoles doivent s'assurer de respecter l'équilibre budgétaire, et ce, tout au long de l'année. Il est précisé que les sommes non dépensées, en raison du gel d'embauche, seront récupérées lors d'une mise à jour budgétaire ultérieure. Selon la récupération des allocations, en lien avec l'effort budgétaire demandé par le MEQ, en plus des balises qui changent régulièrement, les enveloppes budgétaires des écoles sont régulièrement ajustées.</p>					5

Adoption du plan de lutte (EH-25-26-16)

Mme Drouin, directrice, rappelle l'objectif prioritaire de l'école : diminution du nombre d'événements liés à la violence (verbale et physique) entre les élèves d'ici juin 2026. Elle résume les éléments clés du Plan de lutte, conformément à la Loi sur l'instruction publique (LIP).

Analyse de la situation

- Les actes d'intimidation et de violence se passent principalement sur la cour, dans le transport et le cyberspace. Nos élèves ont un sentiment de sécurité. La collaboration des parents est positive.
- Collecte de données, constats et priorités s'actualisent en comité SCP.

Mesures de prévention

- Surveillance active, enseignement explicite des comportements attendus, campagne de prévention, communications régulières avec les parents et consignation des événements.
- Interventions rapides contre toutes formes d'intimidation ou de violence (racisme, orientation sexuelle, handicap, etc.).
- Spécifiques à la violence à caractère sexuel et au racisme (nouveau depuis 2023 et 2024).

Collaboration avec les parents

- Stratégies pour les informer et les impliquer.
- Diffusion de documents explicatifs et d'évaluation annuelle.
- Informations aux parents de leur droit de formuler une plainte ou de faire un signalement, notamment en cas de violence à caractère sexuel (voir site web, agenda et babillard). Les coordonnées du protecteur régional de l'élève et les modalités de plainte sont transmises.

Modalités de signalement et de plainte

- Procédures pour signaler un acte ou déposer une plainte.
- Options en cas d'insatisfaction (recours au protecteur régional ou national).

Confidentialité

- Confidentialité sur l'événement et protection des informations relativement aux élèves impliqués.

Actions à entreprendre

- Rôles mieux définis (1^{er} intervenant et 2^e intervenant).
- Spécificités pour les cas de violence à caractère sexuel.

Mesures de soutien ou d'encadrement

- Mesures de soutien ou d'encadrement pour les victimes, les témoins et les instigateurs sont une obligation légale de la direction.
- Adaptées selon les besoins et la gravité des situations.

Sanctions disciplinaires

- Déterminées par la direction, selon la gravité et la fréquence des gestes.
- Les mesures judiciaires au primaire sont rares, mais l'implication du policier-éducateur est courante.

Diffusion d'information claire et accessible

- Document explicatif du Plan de lutte remis aux parents à la rencontre de la première étape.
- Évaluation annuelle des résultats partagée (site web et Hautbois des parents)
- Règles de conduite transmises en début d'année scolaire via l'agenda.

ATTENDU QUE L'Info-Parents de novembre explique comment dénoncer un acte de violence ou d'intimidation aux intervenants de l'école.

IL EST PROPOSÉ par Mme Leclerc, APPUYÉ par Mme Charron, et résolu;

Que le plan de lutte de l'école des Hautbois 2025-2026 soit adopté.					
ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ					
12. Nouvelles des enseignants Nouveauté ! Formation d'un Comité vie étudiante composé de 15 élèves de la 3e à la 6e année. Les activités du comité sont chapeautées par des enseignantes. Les enfants se sont impliqués pour les décorations d'Halloween dans l'école et pour la préparation de la journée du 31 octobre.					5
13. Nouvelles du service de garde Début du multichoix, en date du 27 octobre. Chaque enfant choisit l'activité qu'il veut faire. Le SDG a amélioré l'efficacité des rassemblements. Les élèves ne sont pas en groupe en fonction des âges, mais en fonction de leurs intérêts. Il y a 3 activités qui sont présentées par jour pour chacun des sous-groupes.					5
14. Nouvelles de l'OPP - D'ici décembre, le comité devra déterminer une date de rencontre. - Besoin de l'OPP pour la préparation de la fête des finissants et de l'album.					5
15. Parole au représentant du comité de parents Mme Lebouché a été nommée vice-présidente du Comité de parents et elle est représentante des parents au Comité du transport du CSSRDN. Elle représente également le CSS à la Fédération des comités de parents du Québec (FCPQ). Celle-ci indique la diffusion du bilan des activités 2024-2025.					5
16. Questions diverses - Mme Charron Bibliothèque : En suivi, le CÉ confirme que la bibliothèque de l'école est maintenant ouverte.					5
17. Levée de l'assemblée (EH-25-26-17) Il EST PROPOSÉ par Mme Lebouché et APPUYÉ par Mme Côté, de lever l'assemblée. Il est 20h50.					

Sandra Lebouché
Présidente
École des Hautbois

Cristiane Drouin
Directrice
École des Hautbois